



DECRET D/2023/ 0050 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE GUINEENNE DE COOPERATION TECHNIQUE
(AGCT)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012 portant Loi Organique relative aux Lois des Finances ;
- Vu** la loi L/2017/056/AN du 8 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements Publics ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'État ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 5 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ;
- Vu** le Décret D/2020/153/PRG/SGG du 10 juillet 2020 fixant les statuts de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique (AGCT) ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/579/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique (AGCT) les cadres dont les prénoms et noms suivent :

Président : Ambassadeur **Kabèlè SOUMAH**, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Etranger.

Membres :

1. **Monsieur Jean-Luc FABER**, Conseiller Principal du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
2. **Monsieur Michel KOÏVOGUI**, Coordinateur du Projet de PAFISAM, du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
3. **Monsieur Abdoulaye Ibrahima DIALLO**, Directeur National des Etudes Economiques et de la Prévision, du Ministère de l'Economie et des Finances ;
4. **Monsieur Baba NABE**, Directeur National des Systèmes Informatiques, du Ministère du Budget ;
5. **Professeur Faye TRAORE**, Conseiller en Charge des Questions de Coopération Technique et de Partenariat Public/Privé, du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
6. **Monsieur Abdoulaye Bella DIALLO**, Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
7. **Madame Kadiatou DRAME**, Cheffe Service du Bureau de Coopération et de Partenariat, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
8. **Docteur Hassane DIALLO**, Directeur National du Plan, du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;



9. Madame **Maniamba KANDE-SYLLA**, Directrice Générale du Bureau d'Appui à la Coopération avec l'Union Européenne, du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;

10.M. **Karamo Mahmoud Fiman KABA**, Expert-Comptable, représentant des Experts Comptables et Comptables Agrées de Guinée (OECCA).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 FEV 2023,



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

